

**COMPTE RENDU de la Séance du 30 MAI 2018**  
**Procès-verbal des délibérations du COMITE du**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE**

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le mercredi trente mai deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 22/05/2018 avec l'ordre du jour suivant :

-Adhésion au service « Règlement Général sur la Protection des Données » par convention avec le Centre de Gestion 54 et nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

– Subvention accordée à l'école primaire du Mont-Hachey pour l'achat de fournitures scolaires exceptionnelles

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM Xavier COLIN, Joëlle DREUX, Elisabeth GILLET, Kristell JUVEN, Serge LEDROIT, Nadine MOREL et Emmanuel PAYEUR.

Absents excusés : Mme Dominique PERRIN et M. Frédéric REPERT procuration à Mme Joëlle DREUX.

Mme Nadine MOREL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**-Adhésion au service « Règlement Général sur la Protection des Données » par convention avec le Centre de Gestion 54 et nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)**

Le Président du SIS de la Boucle de la Moselle expose aux membres du Conseil d'administration du SIS le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

**Le Président du SIS de la Boucle de la Moselle propose aux membres du Conseil d'administration du SIS :**

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDENT**

- **d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54**
- **d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données**

**– Subvention accordée à l'école primaire du Mont-Hachey pour l'achat de fournitures scolaires exceptionnelles**

Le Président du SIS de la Boucle de la Moselle informe les membres du Conseil d'administration du SIS de la demande de subvention par la directrice de l'école primaire du Mont Hachey pour l'achat de fournitures scolaires exceptionnelles. Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de **140.25 € T.T.C.** à l'école primaire du Mont-Hachey.

Cette subvention sera financée sur les crédits du budget 2018 à l'A/6574.

*Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 31/05/2018 et transmis au contrôle de légalité le 04/06/2018.*

Le Président, E. PAYEUR